

BIENVENUE à ACTISUB

Sans vouloir tomber dans un système administratif torride, voici quelques renseignements indispensables à la bonne vie du club.
Merci du soin que vous apporterez à remplir ces quelques lignes...

Mme <input type="checkbox"/> , Melle <input type="checkbox"/> , M. <input type="checkbox"/>	NOM :		
	Nom de naissance pour les femmes mariées :		
	Prénom :		
Date de naissance :	N°département :	Lieu :	
Adresse :			
Code Postal :	Ville :		
Adresse @mail :			

Renseignements portés sur la licence fédérale

N° de Téléphones : Domicile : Avec répondeur : Oui : , Non
 Portable :
 Travail :
 Ces numéros de téléphones permettent de vous joindre par exemple en cas d'annulation de plongée

Profession :

Allergies : à l'aspirine : Oui , Non
 Autres :

Votre niveau de plongée actuel (préciser l'année d'obtention) :

Débutant	Technique de plongée					Enseignement de la plongée		
	Niveau 1 (Brevet élémentaire)	Niveau 2 (1 ^{er} échelon)	Niveau 3 (Autonome)	Niveau 4 (2 ^{ème} échelon)	Niveau 5 (Directeur de plongée)	Initiateur	MF1 (Moniteur fédéral 1 ^{er})	MF2 (Moniteur fédéral 2 ^e)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Formation désirée :

Nom de votre ancien club :

Assurance individuelle accident et assistance (voir paragraphe « Assurances » en pages 7 et 8)

Je désire contracter une assurance individuelle accident : Oui : , Non

Choix de la couverture :
 Loisir 1 au tarif de 20 € : , Loisir 1 TOP au tarif de 39 € : ,
 Loisir 2 au tarif de 25 € : , Loisir 2 TOP au tarif de 50 € : ,
 Loisir 3 au tarif de 42 € : , Loisir 3 TOP au tarif de 83 € :
 Piscine au tarif de 11 € :

Vos centres d'intérêt : Chasse : , Biologie : , Archéo : , Photo : , Tourisme :

Autres (précisez) :

Avez-vous par ailleurs les diplômes suivants :

Permis bateau : Oui : , Non : Certificat restreint de Radio téléphonie : Oui , Non :

Brevet de secourisme : (précisez l'intitulé du brevet et l'année d'obtention) :

<p>Joindre impérativement au formulaire d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique (Se reporter au paragraphe « Certificat médical » en page 2) 2. 1 photo d'identité pour les nouveaux membres (l'envoi par mail est suffisant) 3. Votre règlement par chèque à l'ordre de ACTISUB (tarifs en page 2) 	<p>Date : Signature :</p>
--	-------------------------------

Et maintenant... Bonnes plongées

Cadre réservé au club :			
Paiement : mode	Montant	Date	Licence saisie le

Tarifs Saison 2017 / 2018

Extrait des tarifs Actisub – l'ensemble des tarifs peuvent être consultés sur le site Internet du club

Adhésion

	Plongée Bouteille	Formation (*)		Encadrants
		N1	N2/N3/N4	
Adhésion	155 €	155 €	155 €	105 €
Formation (*)		125 €	255 €	
Total	155 €	280 €	410 €	105 €

Formation théorique seule (pour les adhérents)	30 €
Formation Nitrox (pour les adhérents)	65 €
Formation Nitrox confirmé (pour les adhérents)	110 €
Droit d'entrée pour un plongeur non adhérent	5 €

(*) forfait formation incluant

- La licence FFESSM (assurance en R.C.) et l'adhésion
- La formation en piscine en mer et théorique
- La fourniture de bouteille, gilet et détendeur
- L'enregistrement auprès de la FFESSM / CMAS et la délivrance des diplômes

Adhésion pour un licencié d'un autre club affilié à la FFESSM, retirer **40€** au tarif

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUEUR DE MOINS DE 14 ANS	PRATIQUEUR DE 14 ANS ET PLUS
CACI par tout médecin	CACI par tout médecin
Certificat médical rédigé au regard du modèle téléchargeable : http://medical.ffessm.fr	Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : http://medical.ffessm.fr

CAS PARTICULIERS

- Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour : => la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- Handisub@ : - Baptêmes (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin. - Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- Surclassement sportif : Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type).
- Sportif sélectionné en Équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE en piscine ou jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- Surclassement sportif : Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type).
- Sportif sélectionné en Équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{er} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS
French Underwater Federation

Siège : 24, Quai de Rivé-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07
Standard : 04 91 33 89 31 - Fax : 04 91 54 77 43

www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 437

Assurances

Assurance en responsabilité civile :

Tous les licenciés à la FFESSM bénéficient des garanties en R.C. du contrat groupe FFESSM. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels sans tiers responsable

Assurance individuelle accident optionnelle :

Lors d'un accident sans tiers responsable, la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'assurance individuelle Accident

Les détails et tarifs des assurances individuelles accident sont présentés dans les tableaux en pages 7 et 8.

**Certificat médical de non contre-indication
 à la pratique des activités subaquatiques**

Je soussigné Docteur

- Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n°
 Médecin du sport(*) Autre(*)

(*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre-indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifie :

Avoir examiné ce jour

Nom : Prénom :
 Né(e) le : A :
 Demeurant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

- à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir,
 sauf :
 à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines) :
 à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :

- de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

- de l'ensemble des activités fédérales de loisirs,
 sauf :
 à la préparation et au passage du brevet P1 .
 des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :

- 6 mois 1 an

- Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à : le : Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : <http://www.ffessm.fr>

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire	Hypertension artérielle non contrôlée Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par anti arythmique Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale : à évaluer (*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Incapacité motrice cérébrale Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N. ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.		

Tableau des garanties et primes pour la saison 2017/2018

PRINCIPALES EVOLUTIONS 2017/2018

- +✓ Baisse des tarifs LOISIR 2, LOISIR 3 et PISCINE
- +✓ Création d'une garantie de premier niveau BRIS DE MATERIEL sur LOISIR 2, LOISIR 3 et PISCINE
- +✓ Création d'une garantie « Evacuation sanitaire et polilique»
- +✓ Création d'une garantie « Frais de prolongation de séjour »
- +✓ Augmentation du plafond garanti relatif aux frais de recherche et sauvetage
- +✓ Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit la formule choisie

INDEMNITÉS GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER pour l'ensemble des catégories

- Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie «LOISIR 1» est requise.
- Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie «PISCINE» est requise, notamment pour les catégories Nage avec palmes, tir sur cible subaquatique (à partir de 12 ans exclusivement pour le tir de précision).

L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sont garanties :

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, hockey subaquatique, Tir sur cible, Pratique en et hors club associatif ...

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUITES DISCIPLINES							NAGE AVEC PALMÉS, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des Frais de recherche et de sauvetage (e) ++++	10 000 €		15 000 €		25 000 €		NEANT	
Frais de caisson hyperbare	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
Frais médicaux en cas de frais d'hospitalisation et/ou de traitement sur prescription médicale (Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques; frais de traitement, d'ambulance sur place (e) : Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 € +++	50 000 € (a)	30 000 €	50 000 € (a)	31 500 €	300 000 € (a)	8 000 €	40 000 € (a)
Frais de prolongation de séjour suite à Accident ou séance de caisson (hébergement/restauration) +++	A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €	
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille ++++	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille Accessibles 24/7 par téléphone Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement							
Soins dentaires urgents ++++	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès du licencié ++++	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avion (classe économique) ou train (1ère classe) pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit							
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation ++++	Service téléphonique							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) en cas d'accident ou de maladie(e)	Sans limitation de somme (c)							

Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement ++++	Frais réels							
Avance sur frais à l'étranger	Avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance							
Avance sur caution pénale à l'étranger ++++	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €	
Capital en cas de décès consécutif à un accident y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition	15 000 € +++		25 000 €		45 000 €		8 000 €	
Capital à partir de 10 jours de coma ++++	5.000 €							
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil	Sans limitation de somme (c)							
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation). +++	3 000 €							
Assistance formalités suite à un décès ++++	Service téléphonique							
Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit son lien avec l'assuré. +++	Billet de retour avion classe économique ou train 1ère classe dans les 3 cas suivants : - Evacuation sanitaire de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré, - Evacuation sanitaire et politique (catastrophe naturelle ou nucléaire, épidémie, pandémie, guerre, émeute)							
Evacuation sanitaire et politique +++	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement							
Garantie Bris de Matériel (plafond par sinistre et par année d'assurance) +++								
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel	Néant		300 €		500 €		300 €	
GARANTIES LOISIRS TOP (garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant.	Néant		Néant		- 7.000 € par bénéficiaire et 35.000 € pour un même événement - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 350 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays +++	Néant		Néant		150 € par bénéficiaire et 1.500 € pour un même événement-		Néant	

Frais de prolongation de séjour suite à accident ou maladie ou séance de caisson +++	50 € par jour et 500 € pour un même événement	100 € par jour et 1.000 € pour un même événement	200 € par jour et 2.000 € pour un même événement	Néant
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de soutien psychologique de l'accompagnant Accessibles 24/7 par téléphone.			Néant
	Remboursement du montant des consultations: Maximum 1.000 € par bénéficiaire Maximum 5.000 € pour un même événement +++			
Envoi de médicaments introuvables sur place +++	Frais réels			Néant
Assurance perte vol sur dépôt de plainte des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales. +++	- 300 € par événement - Franchise de 35 €			Néant
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée +++	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire			Néant
Assistance Passeport/plaie d'identité +++	Prestation de service			Néant
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement. +++	Avance de fonds : maximum 10.000 €			Néant
Evacuation sanitaire et politique +++	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement Forfait effets personnels 750 € par bénéficiaire / maximum 2.500 € pour un même événement			
TARIFS ANNUELS TTC				
CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
	20€	25 €	42 €	11 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	39 €	50 €	83 €	Fos de garanties
a) Franchise de 25 € pour les frais de traitement. b) Franchise de 17 € par dossier. c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable. d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur www.cabinet-lafont.com (rubrique "service en ligne"). e) Par sinistre et par assuré.				
Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.				